

Délibération N°2023-002-BC

Date de convocation : 4 janvier 2023

Membres du bureau en exercice : 8	Présents : 7	Votants : 7
-----------------------------------	--------------	-------------

Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire reliquat 2022

L'an deux mil vingt-trois, le 10 du mois de janvier à 16 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON.

Etaient présents Mme HENAFF Marie Claire
M. JEZEQUEL Jean
M. BODIGUEL Robert
Mme GUILLERM Babeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. DUFFORT Jean-Philippe

Absent(s) excusé(s) Mme CLAISSE Laurence

Secrétaire de séance : Mme Marie Claire HENAFF

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Communauté de communes encourage et soutien le développement d'animations communautaires.

Ainsi, il est proposé d'accompagner les organisateurs dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle globale pour l'année 2022 de 35 000 €.

Suite à la 1^{ère} commission d'avril 2022, l'enveloppe restante est de 17 280,93 €.

Au regard des demandes formulées, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

- 2 500 € au profit de l'association Avel Lambader pour le spectacle « Son et lumière » qui s'est déroulé à Plouvorn du 28 au 30 juillet 2022.
- 2 500 € au profit de l'association Tro Menez Are pour la 33^{ème} édition du Tro Menez Are qui est parti de Huelgoat le 26 mai 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions réunie le 06 décembre 2022,
Entendu son rapporteur, M. le Président ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide les subventions proposées ci-dessus.**
- **Autorise le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 12 janvier 2023.

La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.



Le Président,
Henri BILLON.

